

CONSEILS POUR L'INCLUSION

Quand inclure ? Quelques pistes...

BO: n°37 du 11 oct 2012 :

« L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. »

1) Dès la rentrée :

Évaluation diagnostique des élèves et inclusion en classe ordinaire :

1. En EPS
2. En LV 1 ou 2
3. En arts plastiques
4. En éducation musicale
5. En maths

BO: n°37 du 11 oct 2012 :

« L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser. »

2) Après un conseil trimestriel ou de demi- trimestre :

1. En LV 1 ou 2
2. En maths
3. En arts plastiques
4. En éducation musicale
5. En technologie

BO: n°37 du 11 oct 2012 :

« L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire avec, le cas échéant, un dispositif plus souple d'accompagnement. »

3) Un peu plus tard dans l'année :

1. Pour Histoire/ géographie
2. Pour la SVT
3. Pour la physique- chimie
4. Français

BO: n°37 du 11 oct 2012 :

« Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement »

4) Remarques :

- Si l'élève a une langue d'origine qui est romane, on peut l'inclure en latin. Ceci renforcera les passerelles entre sa langue et la langue française.
- Il est conseillé d'inclure les élèves aux accompagnements éducatifs de l'établissement dès le début de l'inclusion

BO : n°37 du 11 oct 2012 :

« Des dispositifs d'aide ou d'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif sont des leviers pour aider ces élèves à acquérir une autonomie linguistique.

Pour assurer un suivi personnalisé de ces élèves, des contacts réguliers doivent être établis entre l'enseignant de l'UPE2A et les enseignants des classes ordinaires de l'établissement. »

Comment inclure ? Quelques pistes ...

1) Avant la rentrée, prévoir les classes et les équipes concernées par l'inclusion partielle ou définitive :

BO n°11 du oct 2102 :

« Les modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants doivent figurer dans les projets d'école et d'établissement, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation. »

2) Faire des barrettes entre les emplois du temps en ciblant quelques classes par niveau d'inclusion : une inclusion dans une discipline sous-entend de suivre l'intégralité de cette discipline. Prévoir la possibilité d'emplois du temps individualisé : un élève peut être inclus en 5^e mais aussi en 4^e pour la LV1 ou LV2 (langue d'origine correspondante ou LV2 GB débutant)
ATTENTION : Tout changement d'emploi du temps doit être visé par un personnel de l'établissement et par les parents

BO n°37 du 11 oct 2012 :

« Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. »

3) Dès la rentrée, dans le livret d'accueil : informer les parents et les élèves sur le système scolaire français et l'inclusion dans ce système
Expliquer les étapes aux élèves et aux parents ainsi que l'importance des réunions des équipes éducatives

BO n°37 du 11 oct 2012 :

« L'obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves. Cet accueil commence par une information claire et facilement accessible qui présente le système éducatif français, les droits et les devoirs des familles et des élèves ainsi que les principes qui régissent le fonctionnement de l'école. »

4) L'inclusion dans les cours :

1. L'inclusion dans une discipline doit se faire en début de séquence. Elle doit se prévoir entre le professeur la classe ordinaire et son collègue de l'UPE2A qui fait la passerelle en travaillant juste avant les documents nécessaires pour suivre.

2. Prévoir des niveaux d'acquisition de la langue française différents :

1. Il faut donc prévoir des séances de pédagogie différenciée en début de séquence, en fin de séquence avant l'évaluation sommative...

2. Il faut prévoir des niveaux d'évaluation adaptée et le noter sur le bulletin.

3. Il faut utiliser des outils adaptés : dictionnaires bilingues, dictionnaire FLE, précis de grammaire, dictaphones, traducteurs dans la mesure où un cours de rappel est fait pour savoir les utiliser à bon escient.

4. Prévoir des réunions avec les collègues de l'UPE2A

5. Prévoir un suivi linguistique pour les élèves allophones inclus en classe ordinaire aussi longtemps que nécessaire.

5) Il est nécessaire de se former auprès des CASNAV et suivre des stages au PAF

Cf BO n° 37 du 11 oct 2012 :

« Un ensemble de ressources est proposé pour aider les maîtres à organiser l'accueil, faciliter la prise en charge de cet enseignement et en permettre l'évaluation. Ces documents sont disponibles par téléchargement, sur le site Éduscol. »